



Stigmatisation et trajectoires d'exclusion

« Je voulais être ailleurs, où on ne me connaissait pas... »

Jacinthe Mazzocchetti

DANS **PENSÉE PLURIELLE** 2007/1 n° 14 , PAGES 227 À 235

ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1376-0963

ISBN 9782804154431

DOI 10.3917/pp.014.0227

Date de mise en ligne : 01/04/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-227?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Stigmatisation et trajectoires d'exclusion

« Je voulais être ailleurs,
où on ne me connaissait pas... »

JACINTHE MAZZOCCHETTI¹

Résumé : À partir d'une étude de cas, je me propose de réfléchir aux processus de l'intériorisation du stigmaté et de l'échec pour des jeunes fortement fragilisés. Trois grandes questions seront soulevées. Premièrement, les solutions extrêmes auxquelles mène le manque de ressources des jeunes et des familles. Deuxièmement, l'ambiguïté entre « délinquance » et « conduites à risque », entre protection du jeune et protection de la société. Et enfin, troisièmement, les différences fondamentales entre le placement « accepté » et le placement « subi » et leurs conséquences.

Mots clés : adolescence, stigmatization, exclusion, placement, abandon conduites à risque.

Introduction

Dans cet article, je me propose de réfléchir aux processus d'intériorisation du stigmaté et de l'échec et à leurs conséquences. Cette réflexion s'appuie sur une étude de terrain de type ethnographique réalisée entre octobre 2002 et avril 2005 avec des jeunes filles mineures placées, ou l'ayant été, pour fait de délinquance². Au niveau méthodologique, j'ai travaillé à partir d'une observation de 6 mois dans une institution de placement judiciaire pour mineures « délinquantes », d'entretiens avec le personnel éducatif et de récits de vie de jeunes filles placées ou l'ayant été³. Je me suis particulièrement intéressée à la façon dont ces jeunes filles réorganisent leur histoire, reconstruisent leurs

¹ Anthropologue chercheuse au laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP) SSM, Le Méridien /UCL et chargée de cours à l'Université de Lille.

² J. Mazzocchetti, *L'adolescence en rupture : le placement au féminin. Une enquête de terrain*, Louvain-la-Neuve, Académia- Bruylant, 2005.

³ J'ai rencontré des jeunes filles dans l'institution ainsi que des jeunes filles ayant été placées il y a quatre ou cinq ans, ce qui permet une analyse « autoréflexive » de la période du placement.

parcours afin de comprendre à travers leurs regards les facteurs aidants et non aidants, voire destructeurs, rencontrés avant, pendant et après ce type de placement.

Une des hypothèses importantes de mon travail a été de poser la question du placement comme « risque »⁴. Le placement pouvant quelque part être lu/vu comme un facteur de précarisation psychologique et sociale. La notion de « conduites à risque »⁵ peut dès lors être entendue dans le sens de la société prenant le risque de placer un jeune, mais aussi de le mettre en autonomie par exemple... Comme nous le verrons dans le cœur de cet article à travers une analyse de récit, en plus de la contagion délinquante et des fugues collectives, des risques spécifiques accompagnent la sortie de ces jeunes filles hors du monde institutionnel. Risques bien entendu relatifs à chaque histoire en fonction des ressources du jeune et de sa famille et du contexte de placement.

Récit de Louise

Lors de cette étude, j'ai fait de nombreux récits de vie avec des jeunes filles et j'ai suivi certaines d'entre elles pendant plusieurs années. Louise fait partie de ces jeunes filles, j'ai eu la possibilité de travailler avec elle pendant trois ans. L'analyse de son récit me permet d'aborder les questions de l'intériorisation du stigmaté et de la construction de l'identité pour des jeunes fortement fragilisés et stigmatisés.

L'enfance, les différents placements

Louise a passé la plus grande partie de son enfance seule avec sa mère et son grand frère. Son père les a abandonnés quand elle avait 4 ans. Elle se souvient ne l'avoir vu que par intermittences. Sa mère, seule, plonge dans un alcoolisme grave et une dépression importante. Elle ne s'occupe plus de rien. Louise et son frère sont livrés à eux-mêmes. Ils se nourrissent de biscuits et de chips achetés avec l'argent volé dans le portefeuille de leur mère. Louise se souvient de ses longs cheveux emmêlés, des poux, des moqueries à l'école. Elle se souvient aussi de la violence de son père lors de ses brèves apparitions. Malgré tout, elle sourit parfois en me racontant l'impression de liberté que lui laisse cette période d'abandon mêlée d'insouciance. Elle se souvient de son petit vélo rouge sur lequel elle parcourait les rues jusque tard dans la nuit, de ses jeux avec son frère, de leurs secrets, de leurs complots. Pas d'adultes, pas de règles.

Elle me raconte qu'à 12 ans, elle savait à peine lire, à peine écrire. Son échec aux examens cantonaux et les appels restés sans réponses de l'école vers ses parents « sonnent quelque part l'alarme » et sont à la base d'une enquête sociale. À partir de ce moment, tout va très vite. Les deux enfants sont

⁴ Cette hypothèse ne remet nullement en cause le travail effectué par les équipes éducatives de ce type d'institution mais interroge la manière dont notre société donne réponses aux conduites de ces jeunes, et avec quelles conséquences sur leur identité.

⁵ Généralement entendue comme « les conduites précédant et conduisant au placement ».

séparés, placés d'abord dans la famille. La maman est hospitalisée. Elle fait encore aujourd'hui des allers et retours entre une résidence surveillée et un hôpital psychiatrique.

Louise est placée chez une de ses tantes. Son frère, ailleurs... Elle ne le reverra plus pendant plusieurs années. Les relations avec sa tante se passent mal. Louise pense qu'elle l'a acceptée de peur que le reste de la famille ne la juge, mais qu'en réalité, « elle ne le voulait pas ». Pendant toute cette période, elle n'a plus de contact avec sa maman. Par contre, son père l'accueille de temps en temps pour le week-end. C'est avec lui qu'elle commence à boire et à fumer. Elle raconte les soirées passées devant la télévision, le martini rouge, le petit appartement enfumé...

Au bout de deux ans, Louise est placée en famille d'accueil. Elle a 14 ans. Dans cette famille où elle a du mal à se faire une place, recommencent les violences. D'abord les insultes « petite conne », « profiteuse », ensuite les coups et les « punitions », comme elle dit : privée de nourriture, enfermée dans sa chambre... Après plus d'un an, Louise se révolte. Elle qui n'a jamais rien osé dire de peur des représailles appelle son assistante sociale. Ce coup de téléphone et l'enquête qui en découle renforcent les conflits et les rancœurs entre Louise et cette famille. Louise n'écoute plus, elle fugue parfois quelques jours, revient en ayant bu. Elle se met à fumer du cannabis. Environ deux mois après avoir signalé sa situation, Louise est placée à l'IPPJ (Institut Public de Protection de la Jeunesse) en mesure d'urgence : « Bon, ça a fait des problèmes et le temps que ça s'arrange et qu'on trouve une solution, j'ai été à l'IPPJ... Bon, j'étais pas une délinquante mais... voilà, quoi. »

Dans ce début de récit, frappe l'escalade d'abandons et de maltraitements qui finissent par mener Louise aux portes de l'IPPJ. Les négligences des adultes mais aussi des différentes institutions à qui elle est confrontée s'accumulent. Après un abandon de son père et une « incapacité » de sa mère, l'école, le reste de la famille, les services sociaux, etc., ne se posent des questions que très tardivement.

Lors du premier placement, la séparation familiale opérée aura un impact très important sur le mal-être de Louise. Séparée de son frère, elle ne reçoit aucune nouvelle pendant des années. Elle n'a aucune information concernant sa maman et elle ne verra son père qu'épisodiquement. Pendant tout ce temps, se met en place chez Louise un mécanisme de manque et d'appel à l'amour familial « idéalisé ». Aujourd'hui encore, sa vie est rythmée par ces attentes de familles, d'« amour » qu'elle imagine « naturel », ces attentes de soutien et de reconnaissance qu'elle voudrait « inconditionnels ». Ses difficultés à s'inscrire dans le présent (et l'avenir) sont en partie liées à cette « course folle ». Elle cherche une reconnaissance qui ne lui est jamais accordée. Beaucoup d'autres jeunes filles rencontrées étaient dans des processus similaires vis-à-vis de leur famille, comme si, pour elles, seul cet amour « du sang » permettait de se reconstruire, d'exister, d'avoir une place dans la société...

L'IPPJ

Louise reste quelques mois à l'IPPJ. Elle n'y trouve pas sa place et garde de ce moment de sa vie le sentiment d'« être là parce qu'on a fait quelque chose

de mal ». Elle ne comprend pas ce placement et elle se défend aujourd'hui encore d'être une délinquante. Pour elle, elle ne l'a jamais été, elle a eu cette force et elle le revendique. Ce placement l'a blessée. Elle voulait quitter sa famille d'accueil, mais pas de cette manière-là. Elle n'a pas eu le choix. En principe, les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) accueillent les mineurs dits « délinquants » et chaque placement est précédé d'un dossier pour un fait qualifié « infraction » mais, comme dans le cas de Louise, la réalité est souvent bien plus nuancée et complexe. Beaucoup de jeunes filles « en danger » y sont placées par manque de possibles d'une part et de ressources d'autre part⁶. J'y reviendrai dans la conclusion.

Louise a vécu cette période comme un renforcement de la dépréciation qu'elle avait d'elle-même. Elle me dit s'être souvent posé la question de savoir si finalement elle ne méritait pas les punitions que lui infligeait sa famille d'accueil puisqu'elle était punie une nouvelle fois. Elle a encore vécu d'autres placements après l'IPPJ (placements psychiatriques) et ses souvenirs sont dès lors parfois mélangés. Tout ou presque est dans le même sac, porté par la question du stigmate et du renforcement de la mésestime de soi, par l'idée de la punition, par l'idée d'être coupable et donc de mériter les abandons et les maltraitements successifs (« je n'en valais pas la peine »). Qui d'autre a été « puni » (selon ses mots) à part elle ?

Le home, l'autonomie

Après quelques mois, Louise est placée dans un home. Elle a 16 ans. Elle trouve progressivement ses marques dans ce nouveau lieu de vie, mais elle aspire à d'autres choses et très vite, elle énonce son souhait d'être mise en autonomie. Sa demande est acceptée et après six mois de démarches (obtenir l'accord du juge de la jeunesse, trouver un appartement, faire un dossier pour avoir droit au CPAS...), Louise part habiter seule dans un petit studio en ville.

Elle a tout juste 17 ans. Avec recul, elle pense qu'elle était beaucoup trop jeune, mais à l'époque, elle voulait que « les adultes lui fichent la paix », elle ne voulait plus « avoir de comptes à rendre ». Elle se souvient de ses hésitations de dernière minute qu'elle n'a jamais osé prononcer : « tu sais quand tu as souffert toute ta vie, le home parfois ça peut devenir comme une famille, mais c'était trop tard pour changer, pour leur dire d'attendre encore comme la demande d'autonomie venait de moi ».

Louise, comme d'autres, raconte la première nuit passée seule dans son petit appartement. La solitude, la souffrance, l'angoisse qui empêchent de dormir. Elle dit avoir pleuré, effrayée par le calme, par le silence. Cependant, elle ne veut ni n'accepte l'aide de personne. Elle refuse la proposition du home d'envoyer un éducateur tous les quinze jours pour l'aider à gérer « l'argent, les papiers ». Elle veut se débrouiller toute seule.

⁶ Voir notamment DGDE, 1998, *Le traitement de la délinquance juvénile par le groupe des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse à régimes éducatifs ouvert et fermé : constats et perspectives*, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Groupes de travail.

Très vite, elle est complètement dépassée. Elle dépense tout son argent en alcool et en cannabis, elle ne se lève plus pour aller à l'école, elle ne mange presque plus. Son appartement devient le lieu de rendez-vous des jeunes du quartier. Louise garde finalement peu de souvenirs de cette période où « elle se dégoûte ». Elle me dit « tu sais, j'ai couché avec tellement de mecs, je ne sais même plus ». Elle passe sa vie entre les cafés du quartier et son studio : « J'allais au bistro et puis je remontais avec n'importe qui. Je ne valais pas plus que ça. Je détestais mon corps, j'avais l'impression qu'il ne m'appartenait pas ».

Le moment de la mise en autonomie, on pourrait aussi parler de « mise en solitude », est comme pour beaucoup d'autres jeunes filles le début pour Louise d'une escalade des conduites à risques⁷. Ses consommations d'alcool et de cannabis décuplent. Son studio devient le lieu de fêtes et de débordements du quartier. Elle ne gère pas son argent, se nourrit peu et mal. Elle ne va presque plus à l'école. Nombre d'hommes profitent d'elle, de son besoin d'affection, de cette jeune fille livrée à elle-même, en perpétuel voyage dû à ses mélanges de produits psychotropes. Elle me raconte avoir progressivement construit et intériorisé l'idée que le corps des femmes n'est qu'objet pour les autres, pour les hommes. Elle se laisse donc devenir objet tout en ressentant un dégoût profond d'elle-même. Elle se cache sous des gros pulls, ne se lave plus, se défigure parfois pour éviter les regards d'« envie ».

La place symbolique de l'école et l'échec scolaire

Je reprends ici à partir des examens cantonaux dont j'ai déjà parlé. Louise rate ses examens et passe dès lors en première accueil : « Là il s'est passé quelque chose, je voulais réussir, je voulais leur prouver. J'ai travaillé et j'ai réussi ». Elle trouve la force de se battre et passe de la section accueil à la première année d'études secondaires générales. Même si elle éprouve des difficultés scolaires, l'école devient à partir de ce moment centrale dans sa vie. C'est ce qui relie ses différents lieux de vie, tous (sauf l'IPPJ) sont plus ou moins proches de son école qui restera la même jusqu'à ses 20 ans.

Ses résultats scolaires sont moyens mais elle réussit jusqu'à sa quatrième. C'est cette année qu'elle part en autonomie. Elle va de moins en moins au cour ou alors « complètement pétée ». Elle ne fait pas ses travaux, elle se révolte contre les professeurs : « Je leur disais de ces trucs et puis des fois, je ne savais même plus ce qui se passait, ce qu'ils disaient, j'étais tellement pétée ». Elle rate son année. Elle décide cependant de recommencer malgré son âge. Elle a 18 ans.

J'aimerais m'arrêter un instant sur la place symbolique de l'« école » dans le parcours de Louise. Elle a été un de ses premiers combats pour « leur montrer » comme elle dit, pour sortir du stigmat. Elle a ensuite été le seul lieu géographiquement fixe de Louise. Elle raconte que, lorsque le juge lui a posé la question de l'après IPPJ, la seule chose qui comptait pour elle était de retourner dans la même école et donc de trouver un lieu de vie proche de son école.

⁷ Sur cette question, lire notamment les travaux de Pascale Jamouille.

« J'ai répondu ça, c'est pas parce que j'aimais l'école ou quoi mais c'est parce que je ne voyais pas ce qu'il y avait d'autre. Il n'y avait rien d'autre ». L'école est aussi ce qui, malgré le fait qu'elle déroge souvent à la règle, lui donne à l'époque une raison de se lever et d'être en contact avec d'autres personnes que ses copains de virée.

Soutenue et encouragée par ses professeurs, Louise recommence donc son année : « Doubler, ça m'a fait peur, cette fois je me disais que c'était ma dernière chance, je voulais y arriver ». Elle va mieux et elle s'investit à nouveau. Elle consomme moins, elle étudie, fait ses stages : « Je buvais moins. Je voulais réussir ». Malgré ses efforts, sa maître de stage la met en échec : « Elle a dit que je pouvais faire mieux, que c'était pour m'aider. Elle m'apportait de la bouffe et des habits de ses filles. On dirait qu'elle avait pitié et puis elle m'a pété et si tu rates tes stages, ben tu rates. Je n'en voulais pas de son aide, moi. J'ai toujours refusé. J'étais gênée. Moi ce que je voulais, c'est passer mon année ».

Louise a 19 ans, les filles de sa classe ont 15, 16 ans maximum. Elles les trouvent « connes, gamines » : « j'en avais marre, je ne trouvais plus ma place ». Elle décide d'arrêter, redoubler encore aurait été trop dur pour elle. Elle le vit comme un grave échec et ce point de repère en moins, c'est le début d'une période très difficile pour Louise, où se mêlent alcool et dépression. Elle ne fume presque plus de cannabis, mais ses anti-dépresseurs se mêlent à l'alcool. Cet échec vient à bout des dernières forces de Louise. Elle ne se bat plus. Elle se sent à nouveau « nulle », « petite conne ». Elle revit le stigmaté. Cet échec lui confirme à nouveau son peu de valeur. Elle perd pied⁸.

L'accumulation des dettes, les tentatives de suicide et les placements psychiatriques

Louise accumule les factures non payées. Elle se retrouve bientôt acculée par les frais d'huissier : « Je n'arrivais plus à dormir, je ne savais plus comment faire. Des fois, je suis restée plusieurs jours sans manger. Je buvais du café, c'est tout ». Elle finit par obtenir son droit au chômage, mais elle ne renvoie jamais ses papiers et elle ne se présente à aucun des rendez-vous qui lui sont fixés. La situation s'aggrave et Louise est suspendue d'allocations de chômage pendant un mois. Elle ne parvient pas à m'expliquer pourquoi, elle n'y a rien compris. La seule chose qu'elle sait, c'est qu'à ce moment-là, elle s'est même mise en retard pour son loyer : « Je n'y arrivais plus. Les dettes que j'ai aujourd'hui, c'est là que ça a commencé ».

C'est à cette période que Louise fait sa première tentative de suicide. Elle mélange médicaments et alcool : « Je suis restée une semaine à l'hôpital, mais je voulais sortir. J'ai vu le psychiatre, je lui ai dit que j'avais pas voulu mourir, que c'était juste comme ça, que j'allais bien. Il m'a dit d'aller voir quelqu'un et il m'a laissé sortir ».

⁸ À propos de l'idée d'étiquetage et de stigmatisation, voir notamment E. Goffman, 1975 (éd. originale 1963), *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit ; H. Becker, 1985 (éd. originale 1963), *Outsiders*, Paris, Métailié et Faget, 2002, *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Ramonville-Saint-Agne, Eres.

Quelques mois plus tard, elle parle à nouveau de suicide : « Je voulais mourir, parfois je me sentais un poids pour les autres, parfois je voulais me venger aussi, faire souffrir mon père qui m'a abandonnée ». Son médecin lui conseille un court placement psychiatrique en unité ado, elle accepte. Les trois semaines passées là-bas semblent lui faire du bien : « On faisait du sport, j'ai dormi, parlé avec les autres. J'ai vu des vrais malades, je me suis dit que j'étais pas comme ça ».

À sa sortie, elle trouve un petit boulot et demande de l'aide au CPAS pour ses dettes. Peu de temps après, elle sent qu'elle a besoin de soutien et elle retourne trois semaines au centre. Ce deuxième séjour se passe moins bien. Elle reprend contact avec son père et son frère qu'elle n'a plus vu depuis des années. Au lieu de la soutenir, ils la noient de reproches : « Mon père m'a dit que j'étais comme ma mère. Il m'a engueulée. Mon frère a gueulé aussi : que j'avais intérêt à sortir de là et à arrêter mes conneries sinon j'allais devenir folle comme maman. J'ai pleuré. La psy voulait organiser une rencontre mais c'était pas possible ».

Épuisée, Louise vogue entre la vie et la mort. Le soutien psychologique reçu l'aide un peu mais la réaction de sa famille l'enfoncé plus encore. À nouveau, reviennent les questions de l'abandon, de la course folle à l'amour familial et celle du stigmate, non plus de la délinquance, mais de l'alcoolisme et de la folie. Ces accumulations sur accumulations ont petit à petit raison des forces de Louise.

L'escalade jusqu'à la collocation

Les mois qui suivent, Louise essaye de remonter la pente. Malgré les réactions de son père et de son frère, elle cherche à les revoir. Elle a besoin d'eux. Son frère la rejette. Son père lui promet de l'argent qu'il ne verse jamais. Elle décide aussi d'aller rendre visite à sa mère qu'elle n'a pas vue depuis des années. Elle vit en résidence surveillée. Quand elle la voit, elle ne peut supporter l'aggravation de son état : « Elle croyait que j'avais encore douze ans et que papa nous attendait à la maison. C'était trop dur. Je ne pouvais pas ».

Cette course perdue vers sa famille l'épuise. En parallèle, les dettes continuent de s'accumuler. Elle ne sort presque plus : « Je mettais le même CD pendant des heures, je fixais le mur ». Je me souviens distinctement de cette période, lors d'un de nos rendez-vous, elle a le visage « déchiré ». Je ressens encore avec force le malaise qui m'a envahi alors. Elle se défigure, s'arrache la peau comme pour enlever une partie d'elle-même. Entre deux périodes de prostration, elle trouve néanmoins le courage de travailler dans un vidéo-club.

Suite à une crise d'angoisse au travail, son patron l'emmène aux urgences : « Je voulais pas aller à l'hôpital, alors dès qu'ils ne regardaient pas, je suis partie. Je ne savais pas que c'était grave. Eux, ils ont dit que je m'étais enfuie. Ils ont appelé la police, tout ça. Ils ont fracassé ma porte et c'est là qu'ils ont vu la corde ». La police la ramène à l'hôpital où le médecin de garde décide de la mettre en isolement pour la nuit. « J'étais enfermée dans une petite pièce, sans rien. Je ne savais même pas ce qui allait m'arriver. Au début je criais mais personne n'entendait. Et puis ils ont ouvert la porte et on m'a attachée à un lit. Je ne voulais pas, je me débattais. C'est là qu'on m'a colloquée en fait ».

Louise est colloquée pendant 40 jours. Autant elle raconte ses séjours « choisis » en psychiatrie avec un certain enthousiasme, autant elle raconte sa collocation avec horreur et dégoût. « Je ne voulais pas être là. J'étais avec des gens vraiment bizarres, j'avais peur, je voulais partir. Plus je tremblais, plus je pleurais et moins ils voulaient me laisser sortir. Je pensais à maman. Je pensais à ce qu'on lui avait fait. Il y a une fille qui a voulu s'enfuir et ils l'ont enfermée, elle hurlait la nuit. Moi aussi quand je suis arrivée, on m'a enfermée, comme à l'IPPJ mais en pire. On m'a donné des médicaments. C'était la prison, la prison des fous ».

Louise vit cette collocation comme une reproduction (« en pire ») de ce qu'elle a déjà vécu à l'IPPJ. Une fois encore, elle se sent enfermée, punie et donc coupable. Le renforcement à la fois de son sentiment de culpabilité et du stigmatisme est très fort. Elle mélange aujourd'hui IPPJ et hôpital psychiatrique dans son discours. Bien que très différents, ils se ressemblent pour elle par la privation de liberté (placée par un juge dans les deux cas) et par le sentiment d'être poursuivie à jamais par le passé : « Tu sais comme j'ai été colloquée une fois, si je déconne, on peut me remettre là-bas ». Le parallèle avec l'IPPJ et la plus grande probabilité d'y retourner lorsqu'on y est déjà allé une première fois est flagrant.

Le renforcement du stigmatisme, la perte d'emploi, l'accumulation des dettes

À sa sortie, Louise est encore plus fragile qu'à l'arrivée, plus stigmatisée encore. Elle perd son travail et les factures de l'hôpital viennent grossir ses dettes. Elle a l'impression d'être regardée dans la rue. Elle est gênée de ces regards tant et si bien que, pour la première fois en 6 ans, elle décide de déménager : « Je voulais être ailleurs où on ne me connaissait pas »⁹. Avec beaucoup de courage, elle s'installe dans une autre ville « où personne ne la connaît ». Elle a 22 ans. C'est là que s'arrêtent nos rencontres...

Conclusion

Les grandes lignes d'interprétation de ce récit tournent, pour moi, autour de trois questions essentielles. Premièrement, les négligences et les maltraitances des adultes subies par Louise qui passe d'abandon en abandon et en parallèle, sa solitude, son peu de ressources : seule pour affronter les difficultés, les échecs, les dettes, les angoisses... Son manque de ressources conduit à plusieurs reprises à des solutions extrêmes, que ce soit dans les actes qu'elle pose (consommations de psychotropes, mutilations, tentatives de suicide...) et dans les réponses qui lui sont données (placement judiciaire en IPPJ et collocation en hôpital psychiatrique...).

⁹ « La honte surgit dès lors au centre des possibilités chez cet individu qui perçoit l'un de ses propres attributs comme une chose avilissante à posséder, une chose qu'il se verrait bien ne pas posséder » (E. Goffman, 1975, *op. cit.*, p. 18).

Deuxièmement, à partir de son récit, se pose la question de l'ambiguïté entre « délinquance » et « conduites à risque », entre prévention et soin, entre protection du jeune et protection de la société. Ambiguïtés qui ont pour conséquence une maigre logique entre le ou les actes posés et les réponses qu'ils reçoivent. Le placement est une décision qui repose sur des actes judiciaires, des contraintes, des ressources, des normes, des représentations... De manière assez transversale au secteur de l'aide à la jeunesse, les jeunes sont rarement là où ils devraient être... Ils sont là où il y a de la place... Dans le cas plus précis de l'IPPJ, trois juges de la jeunesse m'ont confirmé que, dans l'urgence, afin de retirer le jeune d'un milieu « à risque », de mise en danger, on « trouve un prétexte dans son dossier » pour pouvoir le placer : « Moi, je place, quand le mineur est en danger. Je place. On trouve n'importe quoi dans son dossier, vol de rouge à lèvres ou je ne sais pas, mais on le place pour le protéger » (un juge de la jeunesse). Les ressources sociales, matérielles et psychologiques, et la réaction des proches sont des critères fondamentaux de sélection. Certains comportements graves restent dès lors parfois sans réponse, alors que des mises en danger et des conduites d'appel sont parfois sanctionnées durement, notamment par un placement judiciaire. Pour certaines jeunes filles, le saut est sans filet, pour d'autres, comme Louise, les mailles se resserrent dans l'incompréhension, la révolte et la souffrance.

Enfin, troisièmement, il importe de repérer la différence fondamentale entre le placement « accepté » (home, unité ado de psychiatrie) et le placement forcé, obligé, connoté, subi (IPPJ, collocation en hôpital psychiatrique). On est frappé par la violence de certaines démarches institutionnelles et notamment par la privation de liberté et d'autonomie brutale vécue à plusieurs reprises par Louise, en contraste de moments d'abandons tout aussi brutaux. Marquent également les mises en isolement qui se retrouvent lors de ces deux placements « imposés par le juge » et les impressions « contrastées » qui en découlent : d'un côté, Louise a l'impression de ne rien pouvoir contrôler, elle est envahie par la colère, la révolte et de l'autre, elle a par moments l'impression de mériter ce qui lui arrive. La répétition vient confirmer le bien-fondé de l'image négative que Louise a d'elle-même suite à ce que sa famille, sa famille d'accueil, son entourage mais aussi les différentes maltraitances et punitions subies, ainsi que les échecs (notamment scolaire) lui ont renvoyé depuis toutes ces années. Se posent ici avec force la question de l'intériorisation du stigmatisme et de ses conséquences et celle de la mise en place d'une trajectoire d'exclusion sociale et plus encore, d'une intériorisation de l'idée de ne rien mériter, de ne pas avoir sa place dans cette société.

*Jacinthe MAZZOCCHETTI
Université Catholique de Lille
Place Montesquieu 1
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
<http://www.uclouvain.be/laap>
j.mazzocchetti@anso.ucl.ac.be
0494/03 26 48*